

United Nations

SECURITY  
COUNCIL

Nations Unies

CONSEIL  
DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1178  
4 janvier 1949

ORIGINAL: FRANCE

TELEGRAMMES EN DATE DU 2 ET 3 JANVIER 1949 DU MINISTRE  
DES AFFAIRES ETRANGERES DU ROYAUME D'EGYPTE ADRESSES  
AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT  
LA RESOLUTION ADOPTEE LE 29 DECEMBRE 1948  
PAR LE CONSEIL DE SECURITE

2 janvier 1949

J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche du 29 décembre 1948 par laquelle Monsieur le Secrétaire général adjoint a bien voulu me communiquer la résolution adoptée le même jour par le Conseil de sécurité à sa 396ème séance au sujet de la situation dans le Negeb. Je m'empresse d'informer Votre Excellence que le Gouvernement égyptien poursuivant sa politique de coopération avec le Conseil de sécurité accepte la résolution du Conseil du 29 décembre marquant ainsi son respect pour les décisions du Conseil et son désir de favoriser le retour de la paix en Palestine. Il y a lieu de rappeler à cette occasion que la résolution du Conseil du 4 novembre 1948 acceptée déjà par les parties intéressées n'a pas été exécutée par les Sionistes qui, continuant leur politique d'obstruction systématique à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité, ne cessent de violer constamment la trêve, attitude qui leur a valu des avantages politiques et militaires contrairement à la résolution du Conseil du 19 août 1948. Cette attitude des Sionistes n'est pas de nature à favoriser le règlement pacifique du problème palestinien et exige l'application des dispositions du Chapitre sept de la Charte des Nations Unies comme prévu aux résolutions du Conseil du 29 mai, du 15 juillet et du 4 novembre 1948.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération

Le Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Egypte  
Ibrahim Dessouf Abaza

RECUEIL  
20 JAN 1949  
UN

S/1178

French

Page 2

3 Janvier 1949

Faisant suite à mon télégramme du 2 janvier courant communiquant l'acceptation du Gouvernement égyptien de la résolution adoptée le 29 décembre 1948 par le Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous informer que mon Gouvernement est prêt à donner les ordres nécessaires à ses forces pour cesser le feu si les Sionistes agissent de même, étant donné que les forces égyptiennes observent la défensive et repoussent une agression déclenchée par les Sionistes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Egypte  
Ibrahim Dessouf Abaza Pacha